

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

DES COLLECTIVITÉS (1)

(Suite)

LE PROBLEME URBAIN EN TUNISIE, VU DANS SON ENSEMBLE, ET SA RELATION AVEC L'AMENAGEMENT RURAL

On a précédemment décrit le principe de structure et le processus d'aménagement qui sont appliqués aux projets d'extensions urbaines dans les collectivités tunisiennes.

Par la suite seront examinés les problèmes de zoning et de répartition des extensions auxquels est liée directement la grave question des lotissements privés.

Mais il ne paraît pas inutile de faire préalablement le point de l'ensemble du problème urbain en Tunisie, qui ne peut être résolu convenablement si l'on se contente de le considérer comme la somme des problèmes particuliers de chaque ville.

Les statistiques officielles montrent qu'un certain nombre de collectivités voient leur population croître rapidement; d'autres sont à peu près stationnaires; d'autres, enfin, se dépeuplent.

Ces chiffres sont instructifs, car leur examen permet de déterminer l'importance de certaines migrations de population, le sens dans lequel elles s'effectuent, et d'en tirer des conclusions très importantes pour l'équilibre à venir du pays, tant économiquement que socialement.

En ce qui concerne les aménagements urbains, les constatations qui découlent de l'étude de ces statistiques conduisent à penser que le problème urbain essentiel réside moins dans la prévision d'extension des collectivités existantes que dans la recherche d'une plus juste répartition de la population dans l'ensemble du pays, au bénéfice du développement de collectivités actuelle-

ment embryonnaires, voire inexistantes, mais dont la situation dans des zones à développer économiquement indique d'en faire des centres d'attraction et de fixation.

Les statistiques montrent que la population de l'ensemble de la Tunisie augment de 25 à 28% tous les 15 ans.

En ce qui concerne les villes, pour la période de 15 ans située entre 1931 et 1946, cette augmentation a été de 57% pour l'ensemble de 55 communes.

Cependant, toutes ces communes n'ont pas augmenté de population dans la même proportion. Le nombre des habitants de certaines d'entre elles est resté pratiquement stationnaire. Par exemple, la population globale des communes dont les noms suivent qui était en 1931 de 140.000 habitants, ne dépassait pas 148.000 personnes en 1946, soit une augmentation d'ensemble de 5% en quinze ans, pratiquement négligeable. Il s'agit des communes de :

Aïn-Draham, Tébourba, Téboursouk, Menzel-bou-Zelfa, El-Djem, Thala, Gafsa, Philippe-Thomas, Tozeur, Nefta, réparties dans diverses régions,

et des communes de :

Monastir, Ksour-Essaf, M'Saken, Moknine, Kalaa-Kebira, Mahdia, Djemmal, toutes groupées dans le Sahel.

Comme il n'y a pas de raison sé-

(1) cf. Bulletin Economique nos 15, 16, 17.

rieuse de penser que les habitants des communes précitées soient atteints de stérilité, on doit en conclure que sur le rythme d'accroissement moyen de la population tunisienne, entre 1931 et 1946, un surplus de 20% de la population de ces communes a émigré vers d'autres lieux, et vraisemblablement en grande partie vers des centres plus attractifs.

De telle sorte que l'on peut considérer les 17 collectivités précédentes comme des réservoirs humains destinés à alimenter d'autres régions.

Mais au total, l'apport de population fourni pendant cette période, par ces communes ne saurait être supérieur à 30.000 personnes.

Or, comme, pendant la même période, l'augmentation du nombre des habitants des 38 autres communes est de près de 350.000, on doit en conclure qu'en dehors des quelques « villes réservoirs », d'apports étrangers relativement réduits, et de la natalité, l'accroissement de la population des quatre cinquièmes des villes de Tunisie est dû à un apport massif de population rurale.

Cependant, l'ensemble des 38 communes tunisiennes en cours de croissance passe, de 1931 à 1946, de 456.000 à 792.000 habitants, et faisant abstractions de la « ville champignon » de Ferryville qui a augmenté de 500% de population, l'augmentation moyenne est de 70%, soit le triple de l'accroissement moyen du reste du pays.

Cette situation assez sérieuse en soi, s'aggrave du fait que cette concentration urbaine n'est pas répartie sur l'ensemble du pays, mais a tendance à se fixer surtout sur Tunis et les collectivités suburbaines de la capitale :

L'ensemble des communes de Tunis, l'Ariana, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Carthage, La Goulette, Maxula-Radès, Saint-Germain, Hammam-Lif, Le Bardo, La Manouba, qui comptait en 1931 236.000 habitants, passe en 1946 à 450.000, soit une augmentation de 91%.

En d'autres termes, les agglomérations de Tunis et banlieues qui groupaient en 1931 le dixième de la population tunisienne, réunissaient en 1946 le septième des habitants de tout le pays. A ce rythme, dans une autre période de 15 ans, le quart ou le tiers de la population de Tunisie serait réunie à Tunis et entraînerait, par suite de la mauvaise répartition du potentiel d'activité humaine, un déséquilibre complet de l'économie du pays, si des mesures de redistribution et de fixation équitable de la population n'étaient pas prises et ne donnaient pas, entre temps, des résultats à l'échelle de la situation.

Il s'agit évidemment là d'un problème de mise en valeur unifiée de l'ensemble des ressources du pays qui dépasse le cadre des aménagements urbains, mais l'urbanisme doit intervenir en ce sens qu'il s'agit de définir l'importance unitaire des agglomérations à créer ou à développer, propres à fixer la population dans des lieux d'activités déterminés par des programmes de mise en valeur agricole ou industrielle.

Dans le prochain article seront évoquées certaines conceptions actuelles qui montrent la relation étroite existant entre l'importance à donner aux collectivités, et aux collectivités rurales en particulier, avec le développement et l'évolution de la population d'une part, et avec la motorisation des activités d'autre part.

M. DELOGE.